



Public concerné :

Formation initiale pour les exécutants (non électriciens) intervenant auprès d'installations électriques permanentes ou temporaires Basse-Tension ou Haute-Tension, ... (voir 'infos détaillées' ci-contre).
Niveau : aucun requis.

Objectifs :

Le candidat validera ses connaissances théoriques et pratiques d'exécutant non électricien à proximité d'installations électriques BT ou HT, conformément à la norme NF C 18 510.

Pré-requis :

Personnel non électricien sans connaissance en électricité, ou peu.
Lire-écrire en français.

Durée : 1 j 7 H.

Encadrement :

Formateur qualifié, ayant une grande expérience en électrotechnique et sécurité électrique.

Validation :

Attestation de formation, avis favorable adressé à l'employeur (titre NF C 18-510 remis pour modèle), valable 3 ans (recommandé pour le recyclage).

Inscriptions et renseignements :

auprès de nos
Conseillers en formation :

www.goformations.fr

- Formation initiale & recyclage-

Accueil, présentation et objectifs de la formation (15 mn).

Déroulement de la formation - modules 1 & 3 (4H15) :

La progression de la réglementation sur les risques électriques.
Les acteurs concernés par les travaux d'exécutant non électricien B0 H0 H0V (rôle et fonction).
Les grandeurs électriques, les fondamentaux (rencontrées lors des différentes opérations).
Les dangers de l'électricité : effets du courant sur le corps humain (électrisation, électrocution, brûlure).
Les zones à risque électrique (DLVS-DLVR-DMA), leurs limites.
Les différents domaines de tension AC/DC, limites et reconnaissance des matériels.
L'habilitation (indice 0) : principe, définition, symboles, limites, formalisation, analyse des risques.
Les moyens de protection collective: mesures, équipements (TBTS, Différentiel 30mA et EPI) et signalisation
Les prescriptions de l'électricité et documents administratifs associés
Les matériels et outils isolés (sécurité électrique) à utiliser : choix, risques et utilisation.
La conduite à tenir en cas d'accident corporel ou d'incendie électrique.

Evaluation des acquis (2H30) :

'Evaluation du Savoir' (théorie) :
Contrôles individuels notés, QCM (70% de bonnes réponses attendues).
'Évaluation du Savoir-faire' (pratique) :
Travaux pratiques notés - évaluation sur mises en situation.

Méthodes et moyens pédagogiques :

Animation interactive sur la base d'expériences vécues. Questions et réponses individuelles.
Cours, exercices et corrigés. Présentation par vidéoprojection (salle multimédia). Mise en situation (pratique). Évaluation par QCM. Centres GO! équipés pour les TP.
Savoir travailler en toute sécurité comme exécutants à proximité d'un danger électrique (selon la NF C 18 510).

Horaires : 8H30-12H 13H15-16H45 (horaires et lieu confirmés sur Convocation)

Documentation remise :

Livret stagiaire d'habilitation électrique destiné au personnel non électricien.

Public concerné (infos détaillées) :

- Les installations électriques temporaires (structures, baraques, stands situés dans des champs de foire, des marchés, des parcs de loisirs, des cirques et des lieux d'expositions ou de spectacle, ...).
- Les installations du bâtiment, des travaux publics et du génie civil.
- Les installations utilisées pendant les phases de construction ou de réparation, à terre, de navires, de bateaux ou d'aéronefs.
- Les installations des chantiers forestiers et des activités agricoles.
- Les installations des atmosphères explosives.
- Les installations de soudages, métallurgie, chaudronnerie et mécanique présentant des risques particuliers de choc électrique.
- Type d'opérations : réalisation d'aucune opération d'ordre électrique mais accès à des zones à risque électrique (accès réservé aux électriciens) – travailleurs concernés : peintre, maçon, serrurier, agent nettoyage, ... ne réalisant pas de réarmement de disjoncteur, pas remplacement de lampe ou fusible, ...